Fiche de Données de Sécurité

Vermiculite

Version: 1
Date de version: 26/04/2023
Langue: FR
Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Vermiculite.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : La vermiculite est un minéral naturel se composant de silicate d'Aluminium.
Le processus d'exfoliation se déroule à haute température.
Le produit peut être utilisé pour la protection incendie, l'isolation thermique, l'agro- & horticulture, l'emballage et dans beaucoup d'autres applications secondaires.

Utilisations contre indiquées : Aucune donnée disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur :
Nom : NESTAAN SA
Rue : Rue du Bois des Hospices 2
Code postal/Ville : 7522 Blandain
Pays : Belgique
Téléphone : +32 (69) 77 83 20
Fax : +32 (69) 22 95 27
Email : infonestaan@nhb.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France :
+33 (0)1 45 42 59 59.

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance

Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Identification des dangers : Cette substance n' est pas classé comme dangereuse.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Étiquetage

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement

Mises en garde

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.

2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.
Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Ce mélange ne contient pas de substances présentant un risque pour la santé ou l'environnement au sens du Règlement (CE) n ° 1272/2008, affecté à une limite d'exposition communautaire au travail, classé comme PBT/vPvB ou inclus dans la Liste des candidats.

Remarque

Pas de données disponibles

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

Conseils généraux :

En cas de doute ou si des symptômes sont observés, consulter un médecin.

En cas d'inhalation :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Fournir de l'air frais.

Après contact avec la peau :

Laver avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste.

Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.

En cas d'ingestion :

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

Protection des sauveteurs :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes pour le médecin :

Traitement symptomatique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Mousse.

Poudre d'extinction.

Dioxyde de carbone (CO_2).

Sable.

Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

Informations complémentaires

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.

Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.

Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.

Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.

Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.

Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.

Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Manipulation sécuritaire : voir la section 7.

Élimination des déchets : voir la section 13.

Équipements de protection individuelle : voir la section 8.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Retirer les vêtements souillés ou contaminés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle
Limites d'exposition professionnelle :
Ce produit ne contient aucune substance soumise à une limite d'exposition professionnelle.
Valeurs limites biologiques :
Pas de données disponibles
Limites d'exposition en utilisation prévue :
Pas de données disponibles
Remarque :
Pas de données disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition
Contrôles techniques appropriés :
Voir la section 7. Aucune mesure supplémentaire nécessaire.
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle : Pas de données disponibles

Protection des yeux et du visage	:	**Protection oculaire appropriée** : Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.
Protection de la peau	:	**Protection des mains** : Type de gants appropriés : Aucune mesure spéciale n'est nécessaire. **Protection du corps** : Vêtement de protection approprié : Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.
Protection respiratoire	:	**Appareil de protection respiratoire** : Aucune donnée disponible.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :
Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.
Contrôle de l'exposition des consommateurs :
Pas de données disponibles
Informations complémentaires
Pas de données disponibles

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	:	Solid
Aspect	:	Particules en forme d'harmonica & poudre
Couleur	:	Brune, or, rouge, grise
Odeur	:	Pas de données disponibles
pH	:	Entre 6 et 9
Point de fusion/point de congélation	:	Point de fusion : 1350°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	:	Pas de données disponibles
Point d'éclair	:	Pas de données disponibles
Inflammabilité	:	Incombustible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	:	Pas de données disponibles
Pression de vapeur	:	Pas de données disponibles
Densité de vapeur	:	Pas de données disponibles
Densité relative	:	Pas de données disponibles
Solubilité(s)	:	Pas de données disponibles
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	:	Pas de données disponibles
Température d'auto-inflammabilité	:	Pas de données disponibles
Température de décomposition	:	Pas de données disponibles
Viscosité cinématique	:	Pas de données disponibles
Solubilité dans d'autres solvants	:	Pas de données disponibles
Caractéristiques des particules	:	Pas de données disponibles

9.2. Autres informations de sécurité
Informations concernant les classes de danger physique
Pas de données disponibles

Autres caractéristiques de sécurité
Pas de données disponibles

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité
Stable et inerte

10.2. Stabilité chimique
Le produit est stable avec un stockage à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Aucune réaction dangereuse quand manipulé et stocké conformément aux dispositions recommandées.

10.4. Conditions à éviter
Stocker à l'abri et au sec, pas sur le sol.

10.5. Matières incompatibles
Aucune donnée disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux
Ne se décompose pas quand utilisé conformément aux utilisations prévues.

Informations complémentaires
Pas de données disponibles

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë :
Substances :
Pas de données disponibles

Toxicité aiguë par voie cutanée :
Substances :
Pas de données disponibles

Toxicité aiguë par inhalation :
Substances :
Pas de données disponibles

Corrosion/irritation cutanée :
Substances :
Pas de données disponibles

Lésions oculaires graves/irritation :
Substances :
Pas de données disponibles

Sensibilisation de la peau :
Substances :
Pas de données disponibles

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :
Substances :
Pas de données disponibles

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition ponctuelle) :
Substances :
Pas de données disponibles

Cancérogénicité :
Substances :
Pas de données disponibles

Toxicité pour la reproduction :
Substances :
Pas de données disponibles

Mutagénicité des cellules germinales :
Substances :
Pas de données disponibles

Sensibilisation des voies respiratoires :
Substances :
Pas de données disponibles

Informations complémentaires :
Pas de données disponibles

11.2. Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbant le système endocrinien :

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances :
Pas de données disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité
Le produit n'a pas été testé.

Substances :
Pas de données disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation
Le produit n'a pas été testé.

Substances :
Pas de données disponibles

12.4. Mobilité dans le sol
Le produit n'a pas été testé.

Substances :
Pas de données disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien
Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7. Autres effets néfastes
Pas de données disponibles

Informations écotoxicologiques supplémentaires
Pas de données disponibles

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets
Élimination des produits/emballages :

Codes déchet :
La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

Options de traitement des déchets :

Élimination appropriée/Produit :
Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Élimination appropriée/Emballage :
Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.
Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.
Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Remarque :
Pour le recyclage, contacter le fabricant.

Informations complémentaires
Pas de données disponibles

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU
Le produit n'est pas dangereux selon les réglementations de transport applicables.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
Non réglementé.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport
Non réglementé.

14.4. Groupe d'emballage
Non réglementé.

14.5. Dangers pour l'environnement
Non réglementé.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Non réglementé.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
Non réglementé.

Informations complémentaires
Pas de données disponibles

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n ° 1907/2006.
Cette FDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n ° 1272/2008.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Pour cette substance/mélange, une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise.
Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

Informations complémentaires
Pas de données disponibles

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Indication des changements
Non applicable (première édition de la FDS).

Légende des abréviations et acronymes
N ° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service.
IATA : International Air Transport Association.
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.
DPD : Directive Préparation Dangereuses.
N° ONU: Numéro des Nations Unies.
N° EC : Numéro Commission européenne.
ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.
ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.
CLP: Classification, étiquetage et emballage.
VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

Références bibliographiques et sources de données
Aucune donnée disponible.

Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]
Conforme à l'ATP 18, règlement (UE) n°2022/692.
La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Conseils de formation
Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

Informations complémentaires
Date de création : 26/04/2023
Date de version : 26/04/2023
Date d'impression : 06/07/2023

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.